

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET STATUTAIRES

ARRETE N° DAJS 26-49

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le Code de l'Education, notamment son livre 7 (Parties législative et réglementaire),
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental,
Vu les statuts de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), de l'Ecole d'Economie (SE²), de l'IUT de Roanne, du Département d'Etudes Politiques et Territoriales (DEPT), de l'IUT de Saint-Etienne et de l'UFR Sciences et Techniques
Vu l'arrêté DAJS 26-38 du 11 septembre 2026
Vu l'arrêté rectificatif DAJS 26-41 du 17 septembre 2026

A R R E T E

Article 1 :

Pour le scrutin organisé le **jeudi 22 octobre 2026**, les bureaux de vote instaurés auprès des composantes concernées sont ouverts de **9h00 à 17h00** :

- Pour l'Ecole d'Economie et le Département d'Etudes Politiques et Territoriales : **Salle 101 du bâtiment Michelet**
- Pour l'Institut d'Administration des Entreprises de Saint-Etienne : **Salle L004 du site Tréfilerie**
- Pour l'Institut Universitaire de Technologie de Roanne : **Salle du Conseil T. Riamon, Bâtiment C**
- Pour l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Etienne : **Centre de vie de l'IUT**
- Pour l'UFR Sciences et Techniques :
 - Métare : **Bureau B019 (RDC de l'Administration)**
 - Manufacture : **Bureau L127**

Article 2 :

Sont désignés présidents et assesseurs des bureaux de vote, les personnes suivantes :

- Pour l'Ecole d'Economie et le Département d'Etudes Politiques et Territoriales :

Corinne AUTANT-BERNARD, Président

Amandine BERTRAND-VIVION, Stéphane DI BIASIO, Vincent BEAL, Clarisse PENARD, assesseurs

- Pour l'Institut d'Administration des Entreprises de Saint-Etienne :

Sylvie ROUCHON, Présidente

Christine TEYSSIER et Caroline DASSONVILLE, assesseuses

- Pour l'Institut Universitaire de Technologie de Roanne :

Bénédicte LABAUME, Présidente

Christelle DREVETON, Nina-Lou FELICI, Salah KHENNOUF et Nezha ZERYOUH, assesseurs

- Pour l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Etienne :

Magali CHAUDEY, Présidente

Céline RIVAT et Mireille FORISSIER, assesseuses

- Pour l'UFR Sciences et Techniques :

- Métare :

Thierry TERRAT, Président

Nicole CORGER et Sébastien GUION, assesseurs

- Manufacture :

Dominique COLOMBIER, Présidente

Caroline PONTE et Frédéric HACHE, assesseurs

Article 3 :

Pendant la durée du scrutin, toute propagande est interdite à l'intérieur des salles où sont installés les bureaux de vote.

Chaque bureau de vote comporte un ou plusieurs isolements. Il doit être prévu une urne par collège. Le bureau de vote vérifie les urnes qui doivent être fermées au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Pendant toute la durée des opérations électorales, une copie de la liste électorale, constituant la liste d'émargement reste déposée près de chaque urne.

Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le nombre des enveloppes est vérifié dès l'ouverture de l'urne. Si leur nombre est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès-verbal.

Le bureau de vote se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les

opérations électorales. Ses décisions sont motivées et doivent être inscrites au procès-verbal qu'il dresse et remet au Président à l'issue des opérations électorales.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services, les Directeurs des composantes de l'Université concernés et les Présidents des bureaux de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 16 octobre 2026

Le Président de l'Université

Signé

Florent PIGEON